

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Acte publié le
20 DEC. 2024

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 19 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Jean-Claude JAUNEAU, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Gérard BOURGEAT

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : 8 Olivier BAREILLE à Pierre GRATALOUP
Nadine MAZZA à Jean-Claude JAUNEAU
Laurence MEUNIER à Fabienne TOURAINE
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Robert NICOLETTI à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Christel DECATOIRE à Bernard ROMIER
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Jean-Claude CORBIN

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Délibération n° 13

Délibération n° 084/2024 – Actualisation du tableau des emplois communaux

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Reçu le 20/12/2024

Suite à la notification le 9 juillet 2024 de la décision de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, prise dans le cadre de la préparation de la carte scolaire des écoles publiques pour la rentrée 2024, portant retrait d'un poste à l'école maternelle de la Voie Verte, un poste d'ATSEM à TNC 31H30 est vacant depuis la rentrée 2024-2025. Il sera en conséquence proposé de supprimer ce poste précédemment occupé par un agent contractuel.

Par ailleurs, dans le prolongement de la délibération du conseil municipal n° 065/2024 du 4 novembre dernier actant la création d'un emploi de responsable de la médiathèque et de l'action culturelle à temps complet et d'un emploi d'agent de médiathèque, référent multimédia, à temps non complet (17,5/35^{ème}), il convient de supprimer le poste d'adjoint au responsable de la médiathèque, référent multimédia, à temps complet, vacant depuis le 7 octobre 2024.

Enfin, l'emploi actuel de gestionnaire de l'Unité Centrale de Production (UCP) est ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP. Suite au départ de l'agent occupant le poste, au 1^{er} novembre 2024, et au vu du niveau des missions et des responsabilités exercées, il est proposé de fermer cet emploi au cadre d'emplois des adjoints techniques et de l'ouvrir à celui des techniciens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération du conseil municipal n° 065/2024 du 4 novembre 2024, portant actualisation du tableau des emplois communaux,

VU l'avis du comité social technique en sa séance du 16 décembre 2024 sur les suppressions de postes envisagées,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la suppression des emplois mentionnés ci-dessus.

MODIFIE les cadres d'emploi ouverts au titre de l'emploi de gestionnaire de l'Unité Centrale de Production, tel que précité.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet au 31 décembre 2024.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne





TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	DGS de 2 000 à 10 000 habitants et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		DGS de 2 000 à 10 000 habitants	1
DGS	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Responsable du pôle cadre de vie	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Attaché	1
Responsable du pôle administration générale et ressources	Attachés, rédacteurs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Attaché	1
Chargé(e) de l'urbanisme	Attachés, ingénieurs, rédacteurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Ingénieur	1
Assistant(e) du DGS, chargé(e) des affaires juridiques, de la commande publique et du secrétariat des assemblées	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Assistant(e) du pôle développement territorial et aménagement durable, chargé(e) de l'urbanisme, de l'environnement et de l'écologie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur	1
Assistant(e) du pôle cadre de vie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif	0,8
Assistant(e) du pôle administration générale et ressources	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Chargé(e) de mission communication et participation citoyenne	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Gestionnaire des affaires sociales et du CCAS	Rédacteurs, adjoints administratifs, agents sociaux et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Rédacteur (contractuel)	0,8
Agent d'accueil mairie - Chargé(e) de l'état civil et de la gestion du cimetière	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Chargé(e) du secrétariat de la police municipale	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - animateur(trice) périscolaire	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif	1
Chargé(e) de l'animation locale, de la vie associative et sportive	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			14,8	14	1		13,6
FILIERE TECHNIQUE							
Responsable du pôle développement territorial et aménagement durable	Ingénieurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Ingénieur	1
Responsable du centre technique municipal	Techniciens, agents de maîtrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise principal	1
Référent(e) des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique (contractuel)	1
Référent(e) maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	1
Agent de maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Agent polyvalent bâtiments, voirie et espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Agent polyvalent bâtiments, voirie, espaces verts et logistique	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Gestionnaire de l'unité centrale de production (UCP)	Techniciens, agents de maîtrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant UCP	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,9
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant satellite	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 30h00	0,86	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,86
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,8
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 27h00	0,77	1		Adjoint technique (contractuel)	0,77
Agent d'entretien et animateur(trice) périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			17,53	16	3		14,53

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIERE MÉDICO SOCIALE							
Référent(e) ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 1 ^{ère} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,8
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Atsem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			7,1	8	0		7,1
FILIERE ANIMATION							
Responsable de la vie scolaire et périscolaire	Adjoint d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Animateur(trice) périscolaire	Adjoint d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 19h00	0,54	1		Adjoint d'animation	0,54
TOTAL FILIERE ANIMATION			1,54	2	0		1,54
FILIERE CULTURELLE							
Responsable de la médiathèque et de l'action culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Agent de médiathèque, référent secteur jeunesse	Adjoint du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint du patrimoine	1
Agent de médiathèque, référent multimédia	Adjoint du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC- 17h30	0,5		1		
TOTAL FILIERE CULTURELLE			2,5	1	2		1
FILIERE SÉCURITÉ							
Responsable de la police municipale	Agents de police municipale	TC	1	1		Brigadier chef principal	1
Policier municipal	Agents de police municipale	TC	1	1		Gardien brigadier	1
TOTAL FILIERE SÉCURITÉ			2	2	0		2
TOTAL EFFECTIFS			45,47	43	6		39,77